

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 MARS 2011**

Délibération
n° 2011.03. 24.B

**Nettoyage des locaux
et de la vitrerie du
GrandAngoulême :
avenant n°1**

LE DIX SEPT MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 mars 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2011

**DELIBERATION
N° 2011.03. 24.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DU GRANDANGOULEME : AVENANT N°1

Par délibération n° 87 B du 9 septembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie du GrandAngoulême.

Le marché a été passé avec la société ISS ABILIS France. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2011, la société a une nouvelle dénomination sociale qui est ISS PROPLETE situé dans l'immeuble Colisée III - 12 rue Fructidor – 75017 PARIS.

Ce changement de dénomination n'entraîne aucune modification dans l'organisation du service ou les modalités d'exécution du contrat.

Il convient donc d'approuver un avenant n°1 au marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie du GrandAngoulême. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 8 mars 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché nettoyage des locaux et de la vitrerie du GrandAngoulême ayant pour objet de prendre en compte la nouvelle dénomination du titulaire qui est ISS PROPLETE situé dans l'immeuble Colisée III - 12 rue Fructidor – 75017 PARIS.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 mars 2011

Affiché le :

21 mars 2011